La Défense, le 27 novembre 2025

CSAM budgétaire
27 novembre 2025
Déclaration liminaire

Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs, cher·es camarades,

À la suite de notre demande de rencontre bilatérale avec vous Mesdames et Messieurs les ministres, les organisations syndicales n'ont obtenu en réponse qu'un rendez-vous avec vos directrices et directeurs de cabinet. Sans remettre en cause leurs compétences ni leur engagement, la FSU Écologie vous rappelait pourtant, dans son courrier du 3 novembre, qu'il est de tradition qu'un·e ministre, peu de temps après sa nomination, rencontre en personne les organisations syndicales représentatives de notre pôle ministériel. Manifestement, cet usage se perd, et nous le déplorons.

Dans votre courrier du 13 novembre, adressé aux organisations syndicales, vous affirmez considérer le CSAM comme « le pilier essentiel du dialogue social participatif ». Encore faudrait-il que ce pilier supporte le plancher d'un véritable dialogue social. Or, force est de constater le sinistre de sa progressive dégradation ces dernières années.

Nous réaffirmons également qu'en aucun cas le CSAM, ni aucune autre instance, ne constitue une réponse à notre demande légitime. Nous sommes les représentantes et représentants élu·es du personnel, et à ce titre, nous portons la voix des agent·es de ce pôle ministériel. Nous réclamons le respect qui nous est dû, le respect des agent.es qui contribuent à maintenir nos ministères en fonctionnement.
Faut-il en conclure que nos courriers et nos sollicitations ne vous parviennent pas ?

Un nouvel exemple de dialogue social dégradé, inexistant et toujours à sens unique reflète le peu d'expérience qu'ont les cadres militaires de la DGMPA dans cet exercice. Les relations avec les organisations syndicales s'apparentent à un monologue bien que la direction dit avoir à cœur de mettre en place une collaboration avec les représentant.es des personnels. Mais ce n'est qu'une façade. Aucune des revendications portées par les organisations syndicales n'aboutissent. Les réunions informelles organisées à l'initiative du directeur ne servent qu'à transmettre des informations sans aucune réelle concertation. Les décisions d'organisation ou de réorganisation ne sont même plus soumises au CSAM. Nous réaffirmons donc la nécessité de créer une instance formelle afin que ces dérives cessent. C'est la raison pour laquelle, la FSU Écologie revendique la mise en place d'un CSA de réseaux pour cette direction. Quant au déroulé de carrière des agent·es civil·es , il est quasi inexistant ,les postes d'encadrement étant occupés par des militaires. De plus, les recrutements sont trop souvent ouverts aux agent·es fonctionnaires voire contractuel·les hors de notre pôle ministériel. Ceci nuit à la promotion interne des agent·es en place et qui sont qualifié·es. Les catégories C accomplissent pour la plupart des taches de catégorie B sans aucune reconnaissance.

FSU Écologie
22 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

Mais nous sommes ici réuni·es en instance pour examiner un budget hypothétique, fruit d'aucune négociation et non amendable. Il permet encore une fois à notre pôle ministériel de se hisser sur le podium des 3 ministères les plus touchés par les coupes budgétaires. Peut-être l'ignorez-vous, Mesdames et Messieurs les ministres, mais notre ministère est l'un de ceux qui a le plus contribué à la réduction de la dépense publique et le plus contribué à la dette environnementale et sociale par son inaction. En une quinzaine d'années, entre réorganisations, fusions et transferts, les effectifs ont chuté de façon vertigineuse.

Lorsque vous affirmez dans les médias, Madame la ministre, que nos ministères et leurs opérateurs doivent encore « participer à l'effort collectif », nous nous interrogeons sur votre ambition en matière d'écologie, mais aussi de sécurité, de service rendu aux usager·es et d'attractivité de la Fonction publique. Comment pouvons-nous aller défendre la nécessité de prendre à bras le corps la lutte contre le changement climatique à la COP30, alors que nous ne sommes même pas capables d'être exemplaire.

Nous ne perdrons pas de temps à détailler ce budget précaire, mais la suppression de 406 ETPT et la fragilisation continue des opérateurs ne laissent envisager ni un avenir serein pour les agent·es, ni un service public de qualité pour les citoyennes et citoyens.Quelques exemples pour illustrer votre manque d'ambition, en particulier face à l'urgence écologique. Le Cerema perd 25 postes, alors même que le dérèglement climatique exige davantage d'anticipation, d'expertise et d'outils pour prévenir des catastrophes toujours plus fréquentes et coûteuses. Dans le même temps, le bashing écologique alimenté par des mouvements populistes et certains lobbies, notamment agro-productivistes, ne cesse de croître. Les dégradations de locaux, les agressions, les menaces, y compris des mises en scène d'assassinat sur les réseaux sociaux, devraient vous conduire à renforcer nos moyens, pas à les diminuer. Or, votre seule réponse est encore une baisse d'effectifs à l'OFB, dans les parcs nationaux, les agences de l'eau, à VNF, etc.

À cela s'ajoute l'absence de reconnaissance du travail des agent·es. Des agent·es dont l'expertise est pourtant reconnue, et qui sont profondément convaincu·es du caractère essentiel de leurs missions pour un service public de qualité et pour l'avenir de toutes et tous.

Les quasi-statuts des agences de l'eau et de l'environnement en sont une illustration criante : aucune revalorisation depuis plus de dix ans pour les agences de l'eau, un décret récent sur les taux pro-pro dérisoire, aucune avancée indiciaire, et une situation similaire pour le quasi-statut de l'environnement. De plus, une refonte totale du quasi-statut des agences de l'eau est prévue alors même que cette refonte désavantagera nettement les agent·es.

L'ensemble des personnels de ces établissements ne représentent peut-être que 1,5 % des effectifs globaux, mais leur rôle est décisif pour la transition écologique.

Et pour faciliter le travail et les missions de ces agent·es et des services, le précédent Premier ministre, François Bayrou, a pondu, en catimini durant l'été, des décrets et une circulaire pour étendre les pouvoirs des prefet·es. Ces décrets et cette circulaire permettent aux préfet·es d'avoir un énorme levier de pression sur les directrices et directeurs des services et établissements publics, puisqu'ils fixent leurs objectifs. Ces derniers ne pourront plus faire appliquer les politiques publiques et directives ministérielles sans contraintes.

Par ces décrets, l'environnement est particulièrement impacté. Le pouvoir de nuisance de certains préfet·es durant la crise agricole n'est plus à démontrer. Leur soutien aux lobbies agricoles contre les établissements publics et services chargés du contrôle a souvent libéré la parole et l'action des personnes les plus extrémistes, entraînant des dégradations citées plus haut.

La FSU dénonce cette concentration arbitraire des pouvoirs qui ne fera que renforcer les leviers de pressions des lobbies locaux.

Dans notre État de droit et de séparation des pouvoirs, il est inadmissible que le Préfet ait voix au chapitre sur la nomination, l'affectation, la mutation, la définition et le contrôle des objectifs (et donc part variable de la rémunération), des chef.fes de services déconcentrés et directeur.rices territoriaux des établissements publics.

La recentralisation Napoléonienne des pouvoirs dans les mains des préfet·es constitue une offrande pour l'extrême droite si elle accédait au pouvoir.

La FSU demande l'abrogation sans délai de ces décrets qui enlèvent toute limite au pouvoir de dérogation des préfet·es.

La FSU dénonce aussi la surcharge de travail, les injonctions contradictoires, déjà trop présentes. Elles n'iront qu'en s'amplifiant et accableront les agent.es public.ques des administrations territoriales de l'État et des établissements publics. Ces nouvelles réglementations, aggravent le sentiment de perte de sens, adjuvées des diminutions de moyens récurrents, elles n'augurent rien de bon.

Présenter la participation de l'employeur à la protection sociale comme une grande avancée sociale est pour le moins surprenant : elle ne concerne pas tous les personnels, fragilise les plus précaires, et l'augmentation annoncée de 14 % ne peut que susciter l'inquiétude.

Votre gouvernement a fait le choix de l'austérité, alors que d'autres voies sont possibles. Les politiques budgétaires restrictives freinent la croissance et annihilent une partie des efforts consentis. Le budget présenté masque la réalité et fait planer un risque accru de dérapage, comme l'a illustré l'épisode de M. Le Maire. Une fois de plus, les recettes reposent principalement sur les ménages, accentuant la pauvreté des plus fragiles, tandis que les « cadeaux » aux entreprises atteignent des niveaux record (211 milliards en 2023 selon la commission du Sénat). Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale fait, lui aussi, peser l'effort sur les plus fragiles : gel des prestations sociales, baisse de 10 % du traitement indiciaire, franchises médicales en hausse. La suspension de la réforme des retraites ne changera pas, à elle seule, le quotidien des françaises et des français.

Il y a urgence, Mesdames et Messieurs les ministres : la maison brûle et vous regardez ailleurs !

La FSU Écologie vous demande de prendre enfin la mesure de l'urgence écologique et sociale qui pèse sur notre monde et de mettre en œuvre les décisions qui s'imposent, à court, moyen et long terme. Nous vous demandons également de rétablir, au sein de ce pôle ministériel, un véritable dialogue social à la hauteur des enjeux écologiques, de l'égalité professionnelle et de la reconnaissance des personnels.

Il nous paraît donc indispensable de vous rencontrer pour échanger plus en détail sur notre analyse et nos revendications, en particulier avec vous, Madame Barbut, en votre qualité de patronne de ce pôle ministériel. Tant que cette rencontre bilatérale n'aura pas eu lieu, la FSU Écologie refuse de cautionner un ersatz de dialogue social et ne participera plus aux réunions pour lesquelles le Secrétariat général n'aura pas de mandat clair.

Les réponses que vous pourriez nous apporter méritent, elles aussi, un véritable temps d'échange. C'est pourquoi nous ne participerons pas au reste de ce CSAM, tant que le dialogue social ne sera pas réinvesti par vous et par vos équipes.